

Question sur le montant de frais d'actes pour soulte

Par valentina, le 04/04/2013 à 22:02

Le montant de la soulte que je dois à mon ex époux s'élève à 80 100 euros, j'apprends que les frais d'acte s'élèvent à 13 500 €. 6 500 euros pour mon ex-époux l'autre moitié pour moi. Dans le projet d'acte de liquidation fourni par le notaire je ne lis pas le détail qui soutient les 13 500 euros. Ce montant me semble bien éloigné de la fourchette de 8 ou 11% que j'ai lu sur certains forums. Ici le montant des frais d'actes s'élèverait à 16%. Le notaire m'a été conseillé par mon avocate.

S'il s'avère que ce montant est trop élevé, puis-je changer de notaire à ce stade de la procédure.